

ATTESTATION DE PUBLICITE

Par arrêté n° 2021-095 en date du 16 juin 2021, la commune de LES DEUX ALPES, le maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant l'étude d'impact au sujet la construction de la télécabine de Super Venosc.

Par la présente, j'atteste de :

- L'affichage en mairies de LES DEUX ALPES, MONT DE LANS, VENOSC de l'arrêté visé ci-dessus le 16 juin 2021
- L'insertion de l'avis d'enquête publique dans la presse :
 - > Terres dauphinoises les 16 juin 2021 et 3 juillet 2021,
 - > Place Grenet les 16 juin 2021 et 3 juillet 2021.
- L'affichage sur site au point de départ et d'arrivée de la future télécabine Super Venosc le 16 juin 2021 :
 - L'affichage de l'arrêté sur l'ensemble des points d'affichage de la station et dans les hameaux du territoire communal le 16 juin 2021:

Deux Alpes

Mairie Les Deux Alpes

Gendarmerie

Ecole

Gare VFD

Mont de Lans

Mairie de Mont de Lans Village

Le Ponteil

Les Travers – La Rollandière

Les Hugues – La Baronnière

Le Garcin

Barrage Chambon

Cuculet

- Site internet de la commune le 16 juin 2021

Venosc

Mairie Venosc Village

Danchère

Parking Bourg d'Arud

Le Maire,

Christophe AUBERT

